



SOCIETE DE MINERALOGIE ET DE
PALEONTOLOGIE DIJONNAISE

Siège social : Centre Social des GRESILLES

Rue Jean XXIII - 21000 DIJON

Association Loi de 1901 N° 1772 Préfecture de COTE D'OR

Bulletin à remettre avec le règlement de votre cotisation lors de
l'Assemblée Générale de 2008

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Portable :

email :

Date de naissance :

Information préalable : De par les statuts de la SMPD, l'adhésion de ses membres à la FFAMP est obligatoire. La SMPD est également adhérente à Géopolis dont elle soutient l'action, et souhaite votre adhésion individuelle. Si vous adhérez à Géopolis, votre cotisation inclut une assurance. Vous pouvez souscrire à une autre assurance (celle de la FFAMP) ou auprès de votre assureur. Nous fournissons un justificatif.

Une assurance couvrant nos activités est indispensable.

Vous êtes 1er membre d'une famille ou individuel		Euros	Total
Adhésion SMPD	OBLIGATOIRE	12	
Adhésion FFAMP	OBLIGATOIRE	14	
Assurance FFAMP	Facultative	3	
Adhésion GEOPOLIS (ass. Incluse)	Facultative	12	

Vous êtes 2ème membre d'une famille		Euros	Total
Adhésion SMPD	OBLIGATOIRE	6	
Adhésion FFAMP	OBLIGATOIRE	7	
Assurance FFAMP	Facultative	3	
Adhésion GEOPOLIS (ass. Incluse)	Facultative	12	

Vous êtes individuel de moins de 18 ans		Euros	Total
Adhésion SMPD	OBLIGATOIRE	6	
Adhésion FFAMP	OBLIGATOIRE	7	
Assurance FFAMP	Facultative	3	
Adhésion GEOPOLIS (ass. Incluse)	Facultative	12	

Montant de vos cotisations

**Les tarifs sont indicatifs et confirmés
lors de l'AG**